



NOS ÉLÈVES ONT BESOIN DE VOUS!

PERSONNEL ENSEIGNANT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS.

Chaque jour la circulation vers Montréal vous exaspère? À deux clics de chez vous des enseignants légalement qualifiés sont recherchés.

La Commission scolaire des Affluents est à la recherche de personnes légalement qualifiées détentrices d'un permis ou d'un brevet d'enseignement afin de combler des contrats en enseignement ou des remplacements à durée indéterminés dans l'ensemble de ses écoles. Nous sommes également à la recherche de suppléants pour répondre aux demandes à la journée. Si vous avez 15 crédits dans un baccalauréat d'enseignement, nous vous invitons à poser votre candidature.

Tous les champs d'enseignement font l'objet d'une forte demande au secteur jeune.

EXIGENCE

Si vous êtes légalement qualifié, ou en cours de formation, vous serez reçu pour une entrevue au service des ressources humaines. Vous devrez alors nous fournir deux références pour que votre nom soit inscrit dans notre banque de candidatures. Si vous avez effectué votre stage 2, 3 ou 4 à la Commission scolaire des Affluents, veuillez nous faire parvenir la lettre de recommandation de votre maître-associé.

CANDIDATURE

Pour soumettre votre candidature, vous devez obligatoirement procéder à la création de votre dossier à partir de la demande d'emploi en ligne au www.csda.ca.

RENSEIGNEMENTS

Service des ressources humaines, 450 492-9400, poste 6600

Commission scolaire des Affluents

80, rue Jean-Baptiste-Meilleur, Repentigny (Québec) J6A 6C5

Télécopieur : 450 492-3724



Située à 20 minutes au nord-est de Montréal, la Commission scolaire des Affluents est le principal employeur de la région de Lanaudière. Elle accueille plus de 38 000 élèves dans 68 écoles primaires, secondaires, centres de formation générale aux adultes et centres de formation professionnelle.

La Commission scolaire des Affluents applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.